

### **VAPP : Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur**

Cette procédure permet d'être dispensé des conditions d'accès (diplôme prérequis) au vu des acquis professionnels, personnels ou d'études et de formation. Cette procédure permet de suivre les cours du DCG sans avoir le bac; de suivre les cours du DSCG sans avoir un master ou le DCG).

Vous pouvez engager une procédure de VAPP, **si vous ne possédez pas le(s) diplôme(s) requis pour vous inscrire à une formation de l'Intec** mais que vous pouvez faire valoir des études, une expérience professionnelle, des acquis personnels dans les domaines de la comptabilité, du contrôle, de la finance et ceci, du niveau exigé à l'entrée de la formation. *Code de l'éducation, art. D. 613-38 à 50*

[Voir les conditions d'accès au DGC](#)

[Voir les conditions d'accès au DSGC](#)

En cas de reprise d'études, les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense doivent être âgés d'au moins 20 ans et avoir interrompu leurs études depuis au moins deux ans. En cas d'échec au diplôme prérequis, un délai de 3 ans doit être observé avant le recours à la VAPP.

Une demande de VAPP fait l'objet d'un dossier spécifique examiné par une commission pédagogique. La commission, si elle est favorable, peut décider d'un accès direct ou d'un accès sous réserve de l'obtention d'UE permettant la mise à niveau.

#### **Une demande VAPP peut aussi être associée à :**

une VES pour le diplôme visé : [suivre la procédure VES](#)

une demande VAE : [suivre la procédure VAE](#)

#### **Pour continuer sur la procédure VAPP**

+ [cliquer ici](#)

#### **Accompagnement**

Un accompagnement à la constitution du dossier VAP afin d'analyser et de formaliser les connaissances, méthodes et savoir-faire acquis est proposé à l'Intec et par les centres Cnam.

+ [En savoir plus](#)

## Besoin d'information ?

[Contacts et horaires du service Formation continue - Validation des acquis](#)

## Informations utiles

Informations utiles sur les procédures et la réglementation applicables à une démarche VAE:  
sur les [points d'information conseil VAE \(PIC\)](#)  
sur le site du [Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#)

<https://intec.cnam.fr/vapp-validation-des-etudes-experiences-professionnelles-ou-acquis-personnels-pour-l-acces-aux->